



Paragraphe 20° de l'article 4 du Règlement sur la diffusion  
DIVULGATION DES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Exercice financier : 2020-2021

Trimestre : Avril à Juin 2020

Nom de la personne	Fonction	Description de la dépense	Date	Coût
Aucun				

### Information complémentaire

— Les frais déclarés sont ceux comptabilisés dans le trimestre.